Cfdt: Orange Store

ÉDITION 10/2023

Guide des apprentis et de l'alternance

TOUS **LES DROITS** ET **LES DISPOSITIFS** QUI TE CONCERNE

Pour contact

APPRENDRE UN MÉTIER RECHERCHÉ PAR LES ENTREPRISES, OBTENIR UN EMPLOI BIEN PAYÉ, C'EST POSSIBLE !

vous êtes déjà apprenti·e, retrouvez dans ce guide toutes les informations, vos droits et les conseils de la CFDT sur les dispositifs qui vous concernent.

L'apprentissage, c'est du niveau CAP au niveau d'ingénieur.

L'apprentissage, c'est de 15 à 29 ans inclus.

Sommaire

1 Vos droits en entreprise
Âge limite, temps de travail, le logement
durée du contrat d'apprentissage, Salaire et +, congés, CSE, rupture de contrat,
etc .....

2 Choisir un métier, le droit de changer d'avis
3e Prépa métiers,
prépa apprentissage,
blocs de compétences .....

3 Vos droits en dehors de l'entreprise
Toutes les aides dont vous pouvez bénéficier : accompagnement, logement, transports, achat matériel, santé/soins, etc.....

4 Des questions ? Un conseil ?
Nous contacter .....

Cfdt: Orange Store

L'apprentissage : un passeport pour l'avenir

La formation professionnelle par apprentissage est une voie vers de belles perspectives de carrière et d'emploi. Pour la renforcer, les droits et dispositifs d'accompagnement à destination des apprentis se développent.

À tous les niveaux, européen, dans les régions, dans les branches professionnelles et, bien sûr, dans les entreprises, la CFDT œuvre pour garantir un cadre favorable aux apprentis. Ses objectifs ? **Défendre vos intérêts, favoriser l'accès pour tous les apprentis à une formation professionnelle de qualité, et faire reculer les inégalités pour faire de votre apprentissage un véritable passeport pour l'avenir.**

Découvrez dans ce guide, créé spécialement pour vous, toutes les informations pratiques et juridiques pour prendre un bon départ dans votre apprentissage et votre vie professionnelle !

Et, s'il vous reste une question, qu'elle soit d'ordre professionnelle ou privée, si vous avez une hésitation, n'hésitez pas à nous contacter. **Nos équipes de militants sont à vos côtés et travaillent dans les mêmes métiers que vous !**

Des **pays européens** comme l'Allemagne, le Danemark, la Suisse, l'Autriche ont depuis longtemps misé sur l'apprentissage.

Dans ces pays, les apprentis obtiennent des résultats remarquables dans l'obtention de leur diplôme. Ils décrochent rapidement un emploi.

En France, beaucoup d'apprentis connaissent de beaux parcours professionnels.

Alors, à toi de jouer !

Vos droits en entreprise 1

VOUS ÊTES EN FORMATION DANS UN CENTRE DE FORMATION DES APPRENTIS (CFA) OU EN LYCÉE PROFESSIONNEL, ET DANS LE MÊME TEMPS VOUS SUIVEZ OU ALLEZ BIENTÔT SUIVRE, UN APPRENTISSAGE DANS UNE ENTREPRISE. COMME TOUS LES SALARIÉS, VOUS AVEZ DES DROITS INSCRITS DANS LE CODE DU TRAVAIL.

À quel âge peut-on être apprenti-e ?

De 16 ans à 29 ans (au début du contrat). Des dérogations sont possibles dès 15 ans, à certaines conditions, et au-delà de 29 ans, notamment pour les travailleurs en situation de handicap.

Quelle durée pour votre contrat d'apprentissage ?

Le contrat d'apprentissage peut durer de 6 mois (au lieu de 1 an avant 2019) à 3 ans et là encore, certaines dérogations sont possibles. En cas d'échec à l'examen, le contrat peut être prolongé d'un an.

Quel temps de travail quand on est apprenti-e ?

La durée légale de votre travail est de 35 heures par semaine. Vous devez travailler 8 heures par jour. Les apprentis ne travaillent pas les jours de fête légale (Noël, 1er janvier, Lundi de Pâques, 1er mai, etc.). Un apprenti majeur peut travailler au-delà des 35 heures hebdomadaires, avec majoration des heures supplémentaires.

En tant que salarié, vous avez les mêmes obligations que les autres employés de l'entreprise. Certaines branches professionnelles ont des spécificités, renseignez-vous auprès de nos militants CFDT et auprès de votre CFA.

Quelles sont les dispositions particulières si vous avez moins de 18 ans ?

Vous êtes mineur, vous devez disposer de **2 jours de repos consécutifs par semaine**. Le travail de nuit doit rester exceptionnel et être nécessaire à la continuité de l'activité économique de l'entreprise, ou avoir une utilité sociale. Il doit s'effectuer en présence de votre maître d'apprentissage.

Le travail de nuit est interdit entre 22 h et 6 h.

Quels sont vos droits aux congés ?

Vous avez le droit aux **mêmes congés** que les salariés de l'entreprise, a minima 5 semaines de congés par an et, plus si la Convention collective nationale (CNN) de votre entreprise est plus favorable. Vos demandes de congé doivent faire l'objet d'un accord avec votre employeur. Vous avez droit au congé maternité ou au congé paternité (Code du travail L.3141-1 et 2).

En période d'examen : vous bénéficiez de 5 jours de congés supplémentaires le mois précédant votre examen pour vous y préparer dans les meilleures conditions (Code du travail L.6222-35).

BON À SAVOIR

L'entreprise, lorsqu'elle embauche un apprenti, bénéficie d'une aide de l'État. Depuis le 1er janvier 2023, cette aide unique à l'embauche est de 6 000 euros la première année uniquement, et ce quelle que soit la taille de l'entreprise.

Il n'y a plus d'aides pour les deuxième et troisième année de contrat comme auparavant.

Elle reste cependant versée sous conditions pour les entreprises de 250 salariés et plus.

Quels sont vos droits si vous êtes embauché·e suite à votre contrat d'apprentissage ?

Vous avez été embauché suite à votre apprentissage, bravo ! La durée de votre contrat d'apprentissage doit être prise en compte pour le calcul de votre rémunération et celui de votre ancienneté. De plus, vous n'aurez pas à effectuer de période d'essai.

Quels sont vos droits en matière de salaire ?

Votre salaire dépend de votre âge et évolue chaque année avec l'ancienneté de votre contrat. Le tableau ci-dessous récapitule l es conditions **Orange Store**

SALAIRE DES APPRENTIS AU 1er JUILLET 2023 A ORANGE STORE

Nouvelle entrée À Orange Store	Avant 18 ans	de 18 à 20 ans	de 21 à 25 ans SMIC-O STORE	De 21 à 25 ans Salaire CCN	26 ans et plus le plus favorable
1er année	30% 534,00€	46% 818,80€	58% 1032,40€	53% 916,22€	100% du SMIC
2iéme année	42% 747,60€	54% 961,20€	66% 1174,80€	61% 1054,51€	Ou 100% SCCM
3iéme année	58% 1032,40€	70% 1246,00€	83% 1477,40€	78% 1348,39€	Ou 100% O STORE

Avec ancienneté en entreprise	Avant 18 ans	de 18 à 20 ans	de 21 à 25 ans SMIC-O STORE	De 21 à 25 ans Salaire CCN	26 ans et plus le plus favorable
1er année	30% 534,00€	46% 818,80€	58% 1032,40€	53% 916,22€	100% du SMIC
2iéme année	42% 760,20€	54% 977,40€	66% 1194,60€	61%1054,51€	Ou 100% SCCM
3iéme année	58% 1073,00€	70% 1295,00€	83% 1535,50€	78%1348,39€	Ou 100% O STORE
SCCN 1762,71€ 1/09	Salaire OS 1780€	SMIC 1747,24€			

Quels sont vos droits concernant les primes ?

Vous êtes apprenti, donc salarié de l'entreprise. À ce titre, vous bénéficiez aussi des primes et indemnités auxquelles ont droit les salariés de votre entreprise, prime de transports, 13e mois, intéressement, Participation abondement etc) .

Quels sont mes droits de vote dans l'entreprise ?

Lors des élections professionnelles en entreprise, vous avez le droit de voter comme tout salarié.

C'est un acte important, vos intérêts et vos droits sont défendus par les élus de votre entreprise.

La CFDT, au niveau national et régional, travaillent à obtenir les meilleures conditions pour vous, au travail et en dehors **Soutenez ces actions par votre vote !**

Conditions avoir 3 mois d'ancienneté au 7 novembre 2023.
Tu peux être aussi candidat.e si tu as 1 an d'ancienneté

Les tuteurs

La mission des tuteurs est très importante pour l'Alternant, il doit encadrer, former, accompagner dans sa montée en compétences petit pas par petit pas pendant toute la période de professionnalisation.

L'enjeu pour la Orange Store est également très fort, l'objectif étant de créer un « vivier ». Et ils sont moteur de cette réussite en fidélisant l'Alternant, en lui donnant envie de rejoindre nos équipes de façon pérenne.

Grâce à la CFDT qui a proposé et signé dans l'accord intergénérationnel une indemnité forfaitaire de 400 € afin de permettre une meilleure valorisation des tuteurs.

Tu as droit

aux activités sociales et culturelles du CSE GDT

GÉNÉRALE DE TÉLÉPHONE

Aprés 3 mois d'anciennetés et quelques jours de plus, Connecte-toi avec ton identifiant : ton matricule et ta date de naissance comme mot de passe .

Cfdt: Orange Store

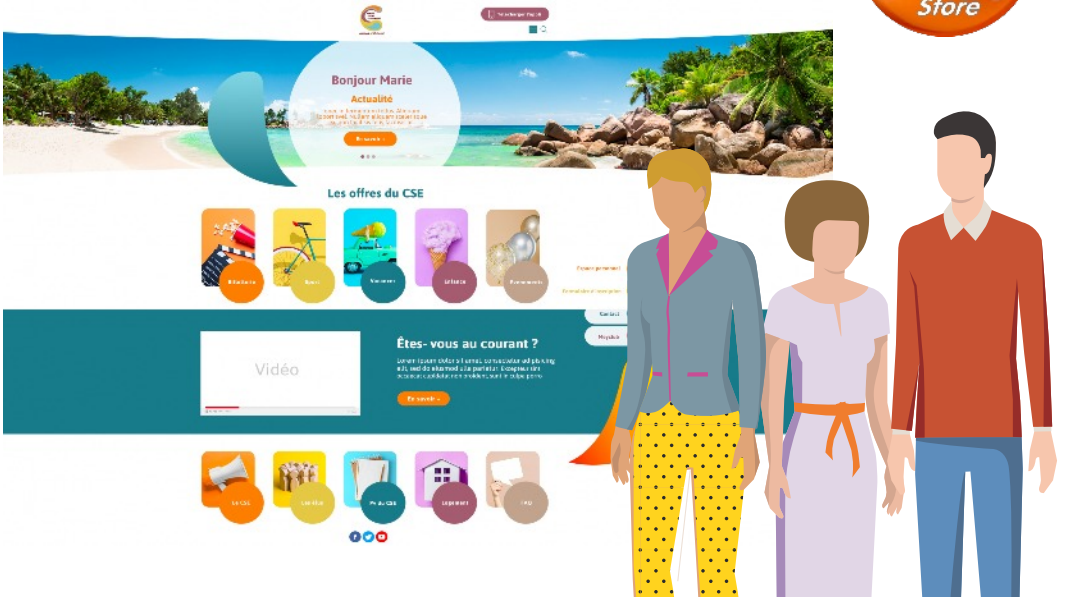

Que se passe-t-il en cas de rupture du contrat d'apprentissage ?

La rupture d'un commun accord entre l'apprenti et l'employeur est possible pendant les 45 premiers jours du contrat d'apprentissage (Code du travail L.6222-18).

Rupture du contrat d'apprentissage par l'employeur

La loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » du 5 septembre 2018 simplifie les possibilités de rupture pour l'employeur comme pour l'apprenti.
Ce qui a changé : l'employeur n'est plus obligé de passer devant le Conseil de prud'hommes pour valider une rupture.
Le contrat peut être rompu en cas de force majeur, de faute grave de l'apprenti, d'inaptitude constatée par le médecin du travail dans les conditions définies à l'article L4624-4 ou en cas de décès d'un employeur maître d'apprentissage dans le cadre d'une entreprise unipersonnelle. La rupture prend la forme d'un licenciement prononcé selon les modalités prévues aux articles L1232-2 à L1232-6 et L1332-3 à L1332-5. En cas d'inaptitude constatée par le médecin du travail, l'employeur n'est pas tenu à une obligation de reclassement.

Rupture du contrat d'apprentissage par l'apprenti

Depuis 2019, la loi permet à l'apprenti de démissionner (auparavant la démarche était plus compliquée, il fallait passer devant le Conseil de prud'hommes pour rompre votre contrat).

Si votre apprentissage en entreprise ne répond pas à vos attentes et vos besoins, rapprochez-vous de votre CFA. Il vous accompagnera pour changer d'entreprise.

En cas de rupture à l'initiative de l'apprenti, une saisine auprès du médiateur de l'apprentissage est obligatoire. Le médiateur de l'apprentissage intervient en cas de situation difficile/litige en cours d'exécution du contrat d'apprentissage afin de rétablir un dialogue entre l'employeur et l'apprenti.

NOUVEAU : un apprenti peut désormais continuer de suivre sa formation en CFA pendant 6 mois après la rupture du contrat, temps pendant lequel son centre de formation devra l'accompagner pour trouver un nouvel employeur.

Tu as une interrogation ,
un souci alors n'hésite pas
à nous contacter par le QR/code

2 Choisir un métier le droit de changer d'avis

L'APPRENTISSAGE VOUS ATTIRE, MAIS VOUS NE SAVEZ PAS QUEL MÉTIER CHOISIR : VOUS AVEZ CHOISI UN MÉTIER EN DÉBUT DE PARCOURS, MAIS FINALEMENT IL NE VOUS CONVIENT PAS. GRÂCE À LA GÉNÉRALISATION DES BLOCS DE COMPÉTENCES, VOUS POUVEZ VALIDER CERTAINS DE VOS ACQUIS, ET VOUS RÉORIENTEZ SELON VOTRE NOUVEAU CHOIX.

La prépa apprentissages : un bon moyen de trouver sa voie avant de s'engager

Les Prépa'apprentissages sont un nouveau dispositif d'accompagnement qui permet aux jeunes d'être accompagnés pour définir leur projet professionnel (découvrir les métiers, les formations, etc), de consolider leurs compétences de base, et de développer des savoir-être professionnels (se présenter, découvrir ses points forts, s'intégrer dans l'entreprise, travailler en équipe, etc.). Renseignez-vous auprès des missions locales, de Pôle emploi, et des CFA.

Les blocs de compétences, comment ça marche ?

Votre choix de formation peut désormais évoluer. Vos attentes et votre attrait pour un métier ont changé et vous souhaitez modifier votre parcours de formation. Les compétences acquises, valorisables et utiles pour votre nouvelle voie d'apprentissage ne sont pas perdues dans la mesure où la certification préparée par apprentissage est inscrite au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

Ce mécanisme, plus souple, vous permettra de vous réorienter, ou d'avancer plus vite, sans perdre le bénéfice de compétences déjà acquises et sans devoir les valider à nouveau.

NOUVEAU : huit niveaux de qualification pour correspondre aux références des autres pays européens.

Niveaux	Qualification - Diplôme
1	Maîtrise des savoirs de base
2	1re certifications professionnelles qui peuvent aider à l'insertion (ex.: aide-maçon, aide-cuisinier...)
3	CAP
4	Bac professionnel
5	Bac +2
6	Licence
7	Master

Les alternants travaillent à nos côtés et méritent la reconnaissance de leur implication quotidienne à tous les niveaux de l'entreprise.

- La CFDT a obtenu l'application à tous les alternants de leur part variable liée a leur activité commerciale
- La CFDT a obtenu pour les alternants les mêmes droits que pour les autres salariés pour l'épargne salariale et le CE
- La CFDT a obtenu (de 2 à 5 jours) pour tous les alternants pour la préparation de leur examen

Je suis Jeune ! Oui je vote à partir du 7 novembre

3 Vos droits en dehors de l'entreprise

EN TANT QU'ALTERNANT VOUS AVEZ UNE VIE EN ENTREPRISE ET UNE VIE D'ÉTUDIANT DES MÉTIERS. À CE TITRE, VOUS AVEZ DROIT À DE NOMBREUSES AIDES POUR FAIRE FACE À VOS BESOINS : ÉQUIPEMENT PROFESSIONNEL, LOGEMENT, TRANSPORTS, ETC.

Droit à l'accompagnement par le CFA

Depuis la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel », du 5 septembre 2018, les CFA sont chargés de votre accompagnement et ont pour mission (article L6231-2 du Code du travail) :

- de vous accompagner dans la recherche d'un employeur ;
- de vous informer de vos droits et devoirs, et de vous accompagner dans vos démarches pour accéder aux aides auxquelles vous avez droit ;
- de vous accompagner en cas de rupture de contrat dans la recherche d'un nouvel employeur ;
- de vous accompagner si vous avez interrompu votre formation, ou si vous n'avez pas obtenu de diplôme, ou de titre à finalité professionnelle, à la fin de votre formation ;
- de vous aider à résoudre vos difficultés sociales et matérielles ;
- de vous encourager à la mobilité nationale et internationale ;
- de vous accompagner quand la formation est dispensée en tout, ou partie, à distance ;
- d'évaluer les compétences acquises dans le respect des règles définies par chaque organisme certificateur, etc.

Équipement et matériel professionnel

Pour prendre en charge vos premiers équipements pédagogiques (tenue, matériel, livres d'études, etc.), il existe des aides financières par l'OPCO réservées aux apprentis et plafonnées à 500 euros. **Renseignez-vous auprès de votre CFA qui doit vous informer sur ces aides.**

Par exemple, certaines régions peuvent vous proposer une aide financière supplémentaire, en fonction de votre secteur professionnel et de votre niveau de formation. Vous pouvez aussi trouver des informations sur certains sites comme : www.etudiant.gouv.fr.

Vous pouvez également vous renseigner auprès des militants CFDT (voir contacts CFDT pages 17 à 19).

Frais de transports

Les déplacements pour vous rendre en CFA ou en entreprise ont un coût. En tant qu'apprenti, vous avez le statut de salarié, vous ne pouvez donc pas prétendre aux bourses accordées aux étudiants. Toutefois, des aides sont possibles.

NOUVEAU : PASSEZ LE PERMIS !

Si vous avez 18 ans, vous pouvez bénéficier de 500 € d'aide au permis de conduire. Pour connaître les démarches à remplir, contactez votre CFA, il vous accompagnera.

Vous êtes salarié, votre employeur a donc l'obligation de prendre en charge une partie de vos frais de transports, entre votre résidence habituelle et votre lieu de travail (art. L. 3261-2 du Code du travail), que ce soit un abonnement aux transports publics ou aux services publics de location de vélo, ou des frais kilométriques.

D'autres aides sont possibles avec les OPCO, qui financent déjà la formation et avec certains conseils régionaux. Votre CFA pourra vous informer et, en principe, être le relai pour vous verser ces aides.

Repas

Vous bénéficiez des mêmes droits que les salariés de l'entreprise dans laquelle vous faites votre apprentissage : accès à la cantine, tickets-restaurants au *prorata* de vos jours de présence, indemnités de repas prévues dans le cadre légal.

CARTE D'ÉTUDIANT DES MÉTIERS

Vous êtes salarié, mais en tant qu'apprenti, vous pouvez demander une Carte d'étudiant des métiers. Elle vous donne accès à des aides tarifaires pour le logement, les transports, le cinéma, le théâtre, le sport, etc. Elle peut aussi vous permettre de faire une demande d'hébergement universitaire.

Logement

Logement social

Plusieurs dispositifs peuvent vous faciliter l'accès au logement. Vous avez droit à un logement social. Vous pouvez faire **votre demande** auprès de la mairie de votre lieu de résidence, ou encore sur : www.demande-logement-social.gouv.fr

Si votre entreprise cotise à Action logement*, elle peut aussi vous aider (renseignez-vous auprès de votre employeur ou de votre représentant du personnel CFDT).

* Action logement est le nouveau nom donné au 1 % logement.

Logement privé

Action logement peut également vous accompagner pour une dispense de caution et vous aider à l'accès à un logement, même si tous les critères usuels de solvabilité ne sont pas réunis. Vous pouvez aussi bénéficier d'un accompagnement social, en cas de difficultés de paiement de votre loyer.

Pour connaître la garantie Visale et ses conditions, rendez-vous sur : https://www.visale.fr

Pour une prise en charge partielle de votre loyer (jusqu'à 100 €), effectuez une demande d'aide financière ici : https://mobilijeune.actionlogement.fr/

Foyers

Vous pouvez déposer une demande de logement auprès des foyers et/ou des résidences de jeunes travailleurs.

Crous

Les apprentis ont accès aux logements du Crous, s'ils sont inscrits dans une école post-bac ou dans une université. **Plus d'infos sur** : www.etudiant.gouv.fr

Colocation

La colocation est aussi une solution à envisager. Vous pouvez également retrouver des annonces sur appartager.com. Action logement finance également des actions favorisant la colocation pour les jeunes.

Aides

Le CLLAJ (Comité local pour le logementautonome des jeunes) proche de chez vous ou de votre entreprise peut vous aider dans votre recherche, en tenant compte de votre situation financière, sociale, et professionnelle : https://www.uncllaj.org/

Vous avez droit aux APL (Aide personnalisée au logement). Vous pouvez en faire la demande et connaître sur http://www.caf.fr/, rubrique : aides et services.

ActionLogement

Pour Générale de Téléphone tu as droit à **Alternant action logement**
ACTION LOGEMENT et la plateforme AL' IN pour les locations
En toute autonomie, tu peux faire une demande de financement ou créer un espace personnel.
Plus besoin de validation entreprise, les documents demandés par Action Logement feront foi
https://alternant.actionlogement.fr/

Santé – Mutuelle - Retraite

Tu es affilié à la Sécurité sociale comme tout salarié ce qui vous permet de bénéficier du remboursement de tes soins et d'accéder à la mutuelle de l'entreprise dès ton premier jour d'apprentissage.
Vous commencez à ouvrir des droits à la retraite (Archive bien tes bulletins de salaire)

Loisirs

Vous avez accès aux offres du CSE (Comité social et économique) si l'entreprise en possède un. Il peut vous permettre d'accéder à des tarifs réduits pour des places de cinéma, des abonnements sportifs, des concerts, des vacances, etc.

L'apprentissage permet de se former au plus près des attentes d'Orange Store et d'avoir une expérience professionnelle au final l'embauche est plus sûre !

Cfdt: Orange Store

Une question ? Un conseil ? Besoin d'un coup de pouce ?

La CFDT est à votre écoute. Vos droits se développent et évoluent, nous sommes là pour vous informer et vous accompagner. Il peut arriver que vous rencontriez une difficulté. Dans votre entreprise, les représentants du personnel sont là pour vous aider, répondre à vos questions, qu'elles soient juridiques ou pratiques.

La CFDT est le premier syndicat de France

Présente dans de nombreuses entreprises, son objectif premier est d'obtenir des droits nouveaux pour les salariés en faisant reculer les inégalités. Elle privilégie la négociation et recherche le dialogue pour faire évoluer les conditions de travail.

Dans un monde en constante évolution, nous veillons aux revendications les plus adaptées pour faire face aux changements et lutter contre la précarité.

La CFDT œuvre au développement de la formation professionnelle en apprentissage qui favorise l'insertion professionnelle. Elle veille, à tous les niveaux, au respect des droits des apprentis et à la qualité de la formation et des diplômes obtenus.

N'HÉSITE PAS À NOUS CONTACTER !

La CFDT t'accompagne partout en France !

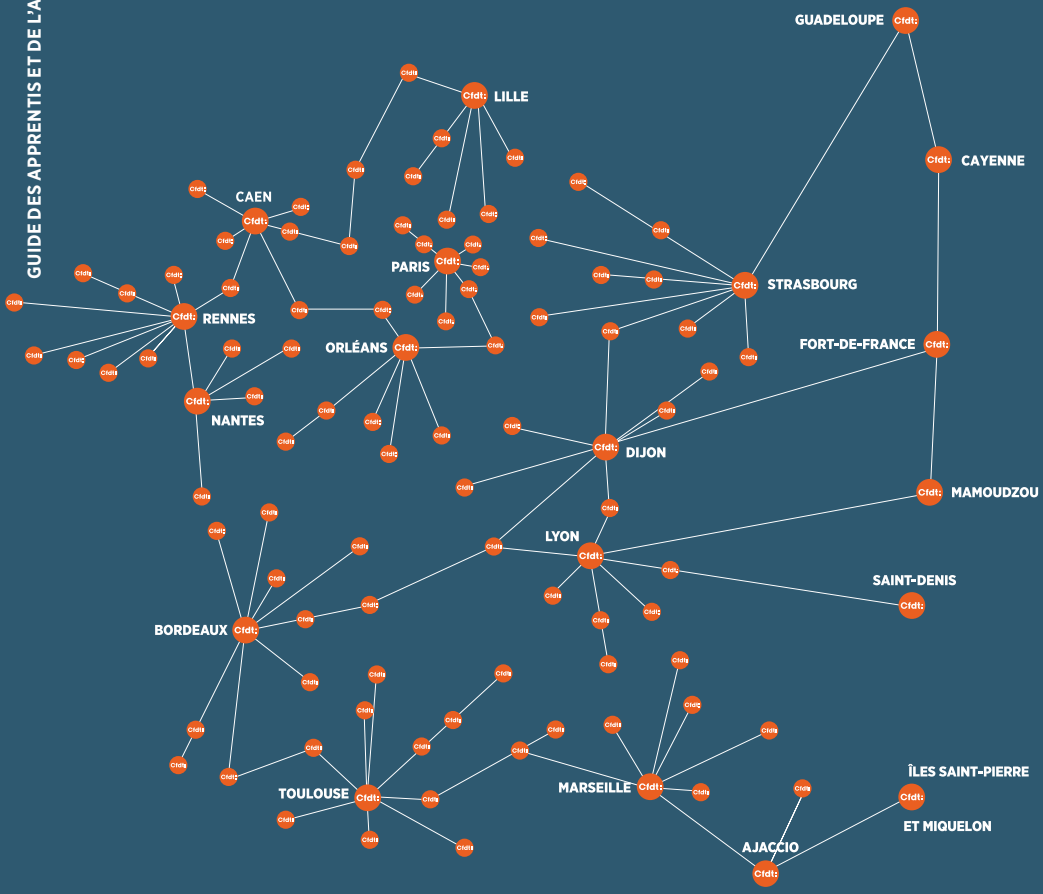

Trouvez le contact le plus proche

Cfdt: Orange Store